

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA20 26 0231

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0232

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020, à 19h et de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2020, à 10h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2020, à 10 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 09.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 09 et prend fin à 20 h 10.

CA20 26 0233

Annuler l'appel d'offres public RPPS20-04051-OP ayant pour titre « Conception et élaboration des plans et devis de la rue piétonne et partagée de la rue Masson (Les Quais Masson) »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public RPPS20-04051-OP pour la raison suivante :

- L'écart entre la dernière estimation de la Ville et la soumission de la firme « Les Services Exp inc. » est trop grande, soit de 182 410,31 \$ (94%).

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207522006

CA20 26 0234

Approuver les modifications apportées au projet de convention de partenariat entre la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente (Chaire In.SITU) de l'Université du Québec à Montréal, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RPPC20-04050-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les modifications au projet de convention de partenariat entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Ville de Montréal et la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente de l'Université du Québec à Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207624003

CA20 26 0235

Approuver trois conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 17 820 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les trois conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

| Organisme | Projet | Période | Montant |
|--|--|----------------|----------------|
| Centre communautaire Montrose inc. | Action Vigilance Aînés | 2020 | 5 000 \$ |
| L'Écho des femmes de La Petite-Patrie | Marches exploratoires pour assurer la sécurité des personnes âgées dans la Petite-Patrie | 2020 | 5 000 \$ |
| Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue | Médiation culturelle : Marge et espaces publics | 2020 | 7 820\$ |

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 17 820 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1201663003

CA20 26 0236

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Groupe Conseil St-Denis » pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige » - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2020-2021, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Groupe Conseil St-Denis », afin de le soutenir dans la réalisation du projet pilote « Brigade Neige »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Groupe Conseil St-Denis » pour l'année 2020-2021;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1201663002

CA20 26 0237

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 août 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 août 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879010

CA20 26 0238

Autoriser une dépense additionnelle de 389 866,41 \$, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasifs et pour les activités de déblaiement et chargement de la neige, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 et autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ du surplus de déneigement pour les activités de déblaiement et chargement de la neige et d'épandage de sel et abrasifs

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 389 866,41 \$, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasifs et pour les activités de déblaiement et chargement de la neige, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020;

D'autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ du surplus de déneigement pour les activités de déblaiement et chargement de la neige et d'épandage de sel et abrasifs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1208200003

CA20 26 0239

Autoriser un virement budgétaire de 2 083 300 \$ en provenance du compte de surplus divers de gestion vers le compte de surplus de déneigement et un virement de crédits du même montant du surplus de déneigement pour le financement de la main d'oeuvre et des autres familles de dépenses pour les opérations de déblaiement et d'épandage sur voies cyclables pour les années 2020 et 2021 - Autoriser une dépense de 526 002,07 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs et pour les activités d'épandage sur les voies cyclables pour les années 2020 et 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement budgétaire de 2 083 300 \$ en provenance du compte de surplus divers de gestion vers le compte de surplus de déneigement et un virement de crédits du même montant du surplus de déneigement pour le financement de la main d'oeuvre et des autres familles de dépenses pour les opérations de déblaiement et d'épandage sur voies cyclables pour les années 2020 et 2021;

D'autoriser une dépense de 526 002,07 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs et pour les activités d'épandage sur les voies cyclables pour les années 2020 et 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1200674005

CA20 26 0240

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 500 000 \$, en sus des dépenses non admissibles;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et études techniques à agir au nom de l'Arrondissement et signer la demande ainsi que tout engagement relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1208332005

CA20 26 0241

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à une consultation écrite tenant lieu de registre, se terminant le 15 septembre 2020, pour le projet particulier relatif à l'occupation du bâtiment situé au 6900, 15^e Avenue, à des fins de chambres pour un maximum de quinze (15) chambres

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à une consultation écrite tenant lieu de registre, se terminant le 15 septembre 2020, pour le projet particulier relatif à l'occupation du bâtiment situé au 6900, 15^e Avenue, à des fins de maison de chambres pour un maximum de quinze (15) chambres.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1208557006

CA20 26 0242

Édicter une ordonnance pour la fermeture temporaire d'une partie de la rue de Drucourt entre les rues Marquette et Fabre dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de L'île aux volcans

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2020-26-048 jointe à la présente, permettant la fermeture d'une partie de la rue de Drucourt entre les rues Marquette et Fabre du 1^{er} novembre 2020 au 31 juillet 2022, pour le projet d'aménagement temporaire de la « Place publique pour enfants ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1207928002

CA20 26 0243

Édicter une ordonnance élargie pour la fermeture temporaire de ruelles et rues dans le cadre des projets pilotes de ruelles actives et de rues écoles du 5 octobre au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2020-26-049 jointe à la présente, permettant la fermeture temporaire des chemins publics selon les rues, les ruelles, les dates et l'horaire autorisé entre le 5 octobre et le 31 décembre 2020, dans le cadre des projets pilotes de ruelles actives et de rues écoles;

D'autoriser, à cet effet, le directeur d'arrondissement à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites fermetures.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1207928004

CA20 26 0244

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) », et dépose un projet de règlement.

40.03 1208557003

CA20 26 0245

Adopter un règlement résiduel intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QUE des demandes valides de participation référendaire provenant de six (6) zones concernées ont été reçues conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement résiduel intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1203823003

CA20 26 0246

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-01) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0093

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0093, relativement à l'article 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-01) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0093;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-01) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1203823003

CA20 26 0247

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-02) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0215

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0215, relativement au paragraphe 2 de l'article 1, ainsi qu'aux articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-02) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0215;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-02) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1203823003

CA20 26 0248

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-03) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0264

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0264, relativement au paragraphe 2 de l'article 1, ainsi qu'aux articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-03) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0264;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-03) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1203823003

CA20 26 0249

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-04) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0393

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0393, relativement au paragraphe 2 de l'article 1, ainsi qu'aux articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-04) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0393;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-04) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1203823003

CA20 26 0250

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-05) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0538

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0538, relativement au paragraphe 2 de l'article 1, ainsi qu'aux articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-05) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0538;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-05) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1203823003

CA20 26 0251

Adopter un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-06) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0746

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-65 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue pour une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2020, inclusivement, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-65 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements » a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'une demande valide de participation référendaire a été reçue en provenance de la zone 0746, relativement au paragraphe 2 de l'article 1, ainsi qu'aux articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro 01-279-65;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement distinct intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-65-06) afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements dans la zone 0746;

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement particulier (01-279-65-06) conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1203823003

CA20 26 0252

Adopter un Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-66), afin de procéder à diverses modifications

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-66 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de procéder à diverses modifications, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 19 août au 2 septembre 2020, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-66 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de procéder à diverses modifications, a été adopté, avec modifications, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 17 septembre 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-66), afin de procéder à diverses modifications.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1193823006

CA20 26 0253

Édicter une ordonnance autorisant des travaux de rénovation de l'enveloppe de l'école Saint-Étienne située au 5959, avenue Christophe-Colomb, en dehors des plages horaires prescrites au *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., c. B-3), l'ordonnance numéro 2020-26-050 jointe à la présente, afin d'autoriser des travaux de rénovation de l'enveloppe de l'école Saint-Étienne située au 5959, avenue Christophe-Colomb, en dehors des plages horaires prescrites, soit du lundi au vendredi jusqu'à 21 h, du 21 septembre 2020 au 20 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1203823010

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 15.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement
